

COMMUNE DE
MÉRIGNIES

59710 MÉRIGNIES

Tél. 03 20 41 53 00

Fax 03 20 41 53 04

e.mail : mairie@merignies.fr

site : www.merignies.fr



MÉRIGNIES, le

Arrêté N° 2024-25

portant interdiction
d'accès au terrain de football communal
arremunicipal@districtdesflandres.fr
competitions@lfhf.fff.fr

Le maire de la commune de Mérignies,

Vu les articles L. 2212-2 et L. 2212-4 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le terrain de football communal est impraticable en raison des dernières conditions climatiques que ces circonstances imposent que soient prescrites les mesures de sûreté visant à prévenir les risques auxquels seraient exposées les personnes susceptibles d'accéder au terrain et afin de préserver ce dernier,

ARRETE

Article 1er -

L'accès au terrain de football situé rue du bois Lambert est interdit aux joueurs et au public du 10 au 11 février 2024 inclus.

Article 2 -

L'adjoint aux sports est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président de club de football.

Fait à Mérignies, le 9 février 2024

Le Maire,

PAUL DHALLEWYN

